

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 février 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique
Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier

Etaient excusés : LEMAIRE Aurélien, PAUL Christine ayant donné procuration à MASSELOT Catherine, THIEFFRY Martine ayant donné procuration à FIEVET Béatrice

Etaient absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2025-06

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERROIRS RURAUX 2025 (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération a été évalué à 2 160 853,34 euros HT dont 1 780 832 euros HT de travaux (VRD compris). Afin de sécuriser l'engagement financier, l'évaluation des travaux a été volontairement « maximisée » pour palier à d'éventuelles « mauvaises » surprises.

Deux subventions sont d'ores et déjà acquises :

- ADVB pour un montant de 315 000 euros
- Fonds verts pour un montant de 432 000 euros

Contexte :

Notre commune dispose d'une salle des fêtes qui a été inaugurée le 19 septembre 1987. Ce bâtiment, de plus de 35 ans, d'une superficie d'environ 650 m² est situé au cœur de village. Il se caractérise par une ossature métallique avec bardage métallique. Il est actuellement chauffé par un soufflant gaz qui est devenu obsolète et très énergivore.

Cet équipement est utilisé de manière quotidienne par nos animations pour nos personnes âgées à travers le dispositif « Atout Age » financé par le Département du Nord pour organiser du sport santé et des ateliers numériques pour nos aînés et ceux des villages voisins. Il est également utilisé tous les jours de la semaine par les associations, les clubs sportifs, les deux écoles de la commune. Il accueille régulièrement les Camphinois qui se rendent aux événements de la commune (don du sang, élections, téléthon, marché de Noël, soirées festives, spectacles, concerts, etc...).

Ce bâtiment n'est plus fonctionnel et présente des problématiques importantes d'étanchéités qui ne permettent plus la tenue d'événements en toute sécurité et qui, de surcroît, engendrent des coûts importants pour la commune qui souhaite réaliser des économies de fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes se traduiront par :

- L'isolation complète du bâtiment pour mieux maîtriser le coût d'exploitation et notamment ceux liés à l'énergie.
- Le remplacement des luminaires à source fluocompacte par des luminaires à source LED
- La mise aux normes PMR des sanitaires
- La réalisation d'extensions pour permettre une fonctionnalité améliorée
- Le remplacement du système de chauffage actuel (citerne au gaz) par une pompe à chaleur air/eau qui pourrait être associée pour le fonctionnement électrique à des panneaux photovoltaïques.
- L'installation d'une GTB pour la gestion du nouveau système de chauffage et d'électricité

Le bâtiment après réhabilitation et extension comportera :

- Des espaces d'accueil du public pour la pratique de diverses activités
- Une salle polyvalente principale (multisports et salle des fêtes) permettant l'accueil de 300 personnes et l'organisation de grandes manifestations assises ou debout
- Une salle polyvalente secondaire permettant l'accueil de 50 personnes plutôt dédiée à la pratique de la danse avec un accès direct vers la salle polyvalente principale
- Une autre salle polyvalente secondaire permettant l'accueil de 25 personnes plutôt dédiée à la pratique de la danse,
- Des vestiaires desservant la petite salle polyvalente secondaire,
- Des lieux sécurisés de stockage.
- Une cuisine adaptée avec des accès directs sur la salle polyvalente principale.
- Un hall d'accueil convivial à considérer comme un club-house,
- Des sanitaires accessibles à tous les publics notamment PMR
- Des toitures terrasses végétalisées au niveau des extensions

Le montant global de l'opération se monte à 2 160 853,34 euros HT. Il est divisé en deux phases :

- La réhabilitation pour un montant de 921 337,36 euros HT pour lequel nous sollicitons une subvention dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 200 000 euros HT
- L'extension pour un montant de 1 239 515,71 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) à hauteur de 200 000 euros HT pour la phase de réhabilitation et à monter le dossier de financement correspondant
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération
- ✓ **DIT QUE** les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes

Adopté à la majorité.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 (Madame COQUET Christine)

Ayant quitté la séance, Madame FIEVET Béatrice qui représentait également Madame THIEFFRY Martine, n'a pas pris part au vote.

Acte rendu exécutoire
après publication faite
le 28/02/2025 et
dépôt en Préfecture le
28/02/2025

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 28 février 2025

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

